

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01149

Numéro SIREN : 407 500 974

Nom ou dénomination : VIRYDIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2017 sous le numéro de dépôt 19358

VIRYDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de €38.000

Siège social : Le Moulin de Viry

Route de Fleury

91 170 VIRY CHATELLON

407 500 974 RCS EVRY

déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le :

20 DEC. 2017

Numéro :

19358

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2017, s'élevant à €1.881.128,94, dont €315.101 de CICE, en totalité à la réserve facultative.

En conséquence :

- la réserve légale est fixée à €3.800, soit 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de €532.515,69 à €2.413.644,63.

L'Assemblée Générale constate, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

VIRYDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de €38.000
Siège Social: Le Moulin de Viry
Route de Fleury
91170 VIRY CHATILLON
407 500 974 R.C.S EVRY

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final upward stroke.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VIRYDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : LE MOULIN DE VIRY - RTE DE FLEURY 91170 VIRY CHATILLON CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 0 7 5 0 0 9 7 4 0 0 0 1 6		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/03/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	90 274	6 769
		Fonds commercial (1)	AH	AI	17 824 999	17 824 999
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	101 835	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	195 856	177 642
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 038 638	896 627
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 559 241	577 630
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		28 981
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		60 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		4 118 888
		Prêts	BF	BG		4 207
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		58 040
	TOTAL (II)		BJ	BK	7 985 845	23 753 786
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU	136 686	6 686 238
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 283	231 959
		Autres créances (3)	BZ	CA	207 005	5 934 265
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		13 805
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	CG		472 222
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		535 578
	TOTAL (III)	CJ	CK	344 975	13 874 069	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	8 330 821	37 627 856	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS VIRYDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 000)			DA	38 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	532 515	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 881 128	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 455 444	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	165 240	
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR	165 240		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	18 778 625	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	5 239 800	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 824	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7 526 011	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 035 833	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	388 926	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	36 149	
	TOTAL (IV)			EC	35 007 171	
Ecart de conversion passif*			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	37 627 856		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	22 176 555
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 773 571	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VIRYDIS							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	84 123 385	FB		FC	84 123 385	
	Production vendue { biens * services *	FD	6 924 071	FE		FF	6 924 071	
		FG	1 566 866	FH		FI	1 566 866	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	92 614 324	FK		FL	92 614 324	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	552 140	
	Autres produits (1) (11)					FQ	134 954	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	93 301 418
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	72 045 121	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(91 911)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	176 379	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 469 386	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 305 055	
	Salaires et traitements*					FY	6 139 409	
	Charges sociales (10)					FZ	2 421 547	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	400 169
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	143 375
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	72 040	
	Autres charges (12)					GE	98 776	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	91 179 351
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 122 067	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	3 320	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	54 537	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	145	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	54 683	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	257 718	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	257 718	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(203 034)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 915 712	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS VIRYDIS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	46 869
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	46 869
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 658
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 658
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	44 211
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	306 515
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(227 720)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	93 402 971
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	91 521 842
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 881 128
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
	(3) Dont {	IG	
	(3) Dont {	HP	45 313
	(3) Dont {	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	52 450
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	102 100
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	260 837
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités et amendes fiscales	2 000		
Régularisation comptes de tiers	658	21 695	
Remboursement CVAE 2011		17 973	
Autres produits et charges exceptionnels		7 200	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

SAS VIRYDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 37 627 856 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 881 129 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, n°2015-06 du 23 novembre 2015 et n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les marchandises sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 315 101 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Ouverture d'un second drive sur la commune de Viry Châtillon en date du 10 mai 2016. Par conséquent, le drive a un impact de 11 mois d'activité sur l'exercice clos le 31 mars 2017.

Au cours de l'exercice 2016/2017, la société s'est transformé en Société par action simplifiée (SAS).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VIRYDIS Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	18 013 042	KE		KF	10 836	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	373 499	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	4 609 539	KT		KU	325 726	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 855 488	KW		KX	171 425	
		Matériel de transport *				KY	9 289	KZ		LA	14 923	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 006 135	LC		LD	79 609	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	44 972	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	28 981	
	TOTAL III					LN	8 898 924	LO		LP	620 665	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	60 000	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP	3 970 919	IR		IS	147 969
Prêts et autres immobilisations financières					IT	67 687	IU		IV	7 700		
TOTAL IV					LQ	4 098 607	LR		LS	155 669		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	31 010 573	ØH		ØJ	787 170		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	18 023 878	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	373 499	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	4 935 265	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	3 026 913	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	24 213	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	1 085 745	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	44 972	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	28 981	NF	
	TOTAL III		IY		NG	44 972	NH	9 474 617	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	60 000	ØZ
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C	4 118 888	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	13 140	2F	62 247	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	13 140	NK	4 241 135	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	58 112	ØL	31 739 631	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS VIRYDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS VIRYDISNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	185 280	PF	6 828	PG		PH	192 109
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	164 767	PW	31 089	PX		PY	195 856
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 829 884	QA	208 753	QB		QC	4 038 638
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	2 477 766	QE	104 859	QF		QG	2 582 626
	Matériel de transport	QH	6 199	QI	7 287	QJ		QK	13 486
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	921 776	QM	41 350	QN		QO	963 127
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	7 400 395	QV	393 340	QW		QX	7 793 736
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 585 675	ØP	400 169	ØQ		ØR	7 985 845

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W3
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			X8
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NO
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS VIRYDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VIRYDIS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)			UP	4 207	UR	4 207	US		
	Autres immobilisations financières			UT	58 040	UV		UW	58 040	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 933		4 933			
	Autres créances clients			UX	228 310		228 310			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI						
	Personnel et comptes rattachés			UY	3 118		3 118			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	319 192		319 192			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	306 818		306 818			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	20 167		20 167			
		Divers		VP	363 380		363 380			
	Groupe et associés (2)			VC	3 331 767		3 331 767			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 796 826		1 796 826			
	Charges constatées d'avance			VS	535 578		535 578			
	TOTAUX			VT	6 972 340	VU	6 914 300	VV	58 040	
	RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	7 700				
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	3 492				
				VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 773 571		1 773 571						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	17 005 054		4 183 438		10 990 398		1 831 218		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 175							7 175	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 526 011		7 526 011						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 176 679		1 176 679						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	765 644		765 644						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 109		25 109						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 068 401		1 068 401						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 232 625		5 232 625						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	388 926		388 926						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	36 149		36 149						
TOTAUX		VY	35 005 346	VZ	22 176 555		10 990 398		1 838 393		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 856 489	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 387 596							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



EXPERAUDIT



SERVAL
& ASSOCIÉS

MEMBRE DU RÉSEAU INTERNATIONAL GROUPE AUDIT - SERVAL & ASSOCIÉS

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

VIRYDIS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 38 000 €**

**Le moulin de Viry
91 170 VIRY CHATILLON**

111/113, RUE DE REUILLY - 75012 PARIS - TÉL : 01.43.42.52.30

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU

DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ÎLE DE FRANCE ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 16.000 € / RCS PARIS 390 409 753 / SIRET 390 409 753 00022 / CODE NAF 6920 Z / N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 55 390 409 753

WWW.SERVAL-ASSOCIES.COM

SAS VIRYDIS**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31/03/2017**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS VIRYDIS** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**SAS VIRYDIS****2.**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 12 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
SARL EXPERAUDIT – SERVAL ASSOCIÉS

Gérard GÖDIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111/113, RUE DE REUILLY - 75012 PARIS - TÉL : 01.43.42.52.30

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU

DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ÎLE DE FRANCE ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 16.000 € / RCS PARIS 390 409 753 / SIRET 390 409 753 00022 / CODE NAF 6920 Z / N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 55 390 409 753

WWW.SERVAL-ASSOCIÉS.COM